

COMMERCE ET ARTISANAT

Une opération
de modernisation

En présentant un dossier au niveau national concernant une opération de modernisation pour le commerce, l'artisanat et les services (OCM), la Communauté de communes affirme son projet économique et commercial.

p. 4

HALTES FERROVIAIRES

Montaut et Bordes

Les travaux d'aménagement de la halte de Montaut commenceront au deuxième semestre 2016. L'étude pour la réalisation de la halte de Bordes-Assat est également en cours.

p. 5

HISTOIRE (S) DE CHEZ NOUS

Victor Fontan, le
champion des années 20

Il fut l'un des meilleurs coureurs cyclistes de sa génération, remportant deux étapes du Tour de France et se plaçant parmi les tous premiers du Tour d'Italie et de Paris-Roubaix. Retour sur ces temps-là, où les coureurs carbureraient à... la soupe de légumes.

p. 6

DÉCOUVERTE

Le pastoralisme
est bien vivant

Entre Ferrières, Asson et Igon, Sophie et Jean-Bernard conduisent un troupeau de 360 brebis. Ils montrent ainsi, entre été en montagne et hiver en plaine, que le pastoralisme est bien vivant et constitue une activité économique à temps plein.

p. 7

EN LUMIÈRE

La Cordée continue
de tisser du lien

La Cordée Bénéjacquoise, avec ses 280 adhérents, ne se contente pas de leur offrir un large choix d'activités. En parallèle, l'association s'investit énormément dans le soutien aux diverses actions qui animent le Pays de Nay.

p. 8

Réforme territoriale - Regroupement des intercommunalités

« Partager d'abord un projet commun »



Quelles sont l'identité et la cohérence spatiale du nouveau périmètre proposé avec l'ajout de 10 communes d'Ousse-Gabas ? Il additionnerait vallée de Nay et vallée de l'Ousse (on distingue ici, sur la photo, la route Pau-Tarbes), intégrant également à la CCPN des communes situées au nord de l'A64 et plus proches d'autres bassins de vie quotidienne et d'autres intercommunalités.

Réunis en Conseil communautaire, les élus se sont prononcés contre le projet de l'État de rattacher à la CCPN dix communes de la Communauté de communes d'Ousse-Gabas.

À l'appui de leur vote négatif, les élus se fondent sur plusieurs constatations : absence de projet territorial commun, pas de volonté clairement affirmée de rejoindre la CCPN et coût de cet élargissement qui n'a pas été estimé par l'État.

Au surplus, la CCPN, avec 26 000 habitants, est largement au-dessus du seuil démographique légal qui impose le regroupement des intercommunalités, si elles totalisent moins de 15 000 habitants.

L'adhésion prochaine des communes d'Assat et de Narcastet, en revanche, est actée dans le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale). Lire en page 2-3.

INFORMATION DÉCHETS

DES GESTES DE TRI ENCORE PLUS FACILES

Dès
le 1^{er} janvier
2016

Jusqu'à présent, vous déposiez, en vrac, dans le bac de tri, les bouteilles et flacons en plastique, tous les papiers, emballages et briques en carton ainsi que les emballages en métal et petit aluminium. Désormais, dans ce même bac de tri, vous pourrez déposer tous les autres emballages en plastique (barquettes, sachets, boîtes et pots de yaourts).

En résumé, il faut se dire : « Si c'est un emballage, il va au tri ». Plus simple pour les usagers !

Informations sur www.paysdenay.fr

AFFIRMER SON PROJET



La réforme territoriale est dans l'actualité partout en France et vous entendez souvent parler dans les médias du regroupement des intercommunalités.

Ce sujet fait donc tout naturellement la Une de ce numéro du journal de la Communauté de communes du Pays de Nay, qui paraît au moment où s'ouvrent, pour trois mois, les travaux de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Nay se sont prononcés le 9 novembre dernier contre le projet de regroupement proposé par le préfet, qui rattacherait d'office dix communes de la Communauté de communes d'Ousse-Gabas à notre intercommunalité.

Ici comme ailleurs, nous sommes perplexes face à cet assemblage forcé et artificiel, qui ne tient pas compte du bassin de vie quotidienne de nos habitants.

Nous ne sommes bien entendu pas opposés à ce que des communes qui le souhaitent vraiment nous rejoignent un jour.

Nous l'avons prouvé pour les communes d'Arbéost et de Ferrières hier, et nous le ferons pour Assat et Narcastet demain.

Mais la différence fondamentale est que ces quatre communes ont exprimé une volonté claire de nous rejoindre et que nous avons préparé avec elles, pendant plusieurs années, leur adhésion au Pays de Nay.

Vous trouverez donc, ci-contre, l'ensemble des arguments qui nous ont conduits à refuser un tel projet de regroupement.

Cette actualité n'empêche bien sûr pas les élus du Pays de Nay de continuer à travailler au développement du territoire. Sur le plan économique d'abord, en présentant un dossier pour une opération de modernisation (OCM) concernant le commerce, l'artisanat et les services. Pour renforcer la qualité du cadre de vie, ensuite, avec l'avancement des projets pour les haltes ferroviaires de Bordes et Montaut et la concertation, dans les communes, autour du Plan Paysages. Enfin vous verrez, au fil de ce numéro, que les habitants du territoire sont des gens d'initiatives, depuis le champion cycliste Victor Fontan, reconverti en entrepreneur, au couple de bergers qui, entre Ferrières et Igon, gère un troupeau de 360 brebis. Sans compter tous les bénévoles de la *Cordée Bénéjacquoise* qui s'investissent dans quantité d'actions dynamiques, animant notre territoire.

À vous-même et à vos proches, je souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN



Parc d'activités économiques Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Avec la participation de la Commission Communication
Conception et rédaction : Apic 05 59 84 82 32
Crédit photo : Transpresse
Imprimerie : imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne
64160 Morlaàs
Dépôt légal : décembre 2015

LA POSITION DE LA CCPN SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

« L'intercommunalité Et s'agrandir ne doit

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le préfet a avancé un objectif de réduction très sensible du nombre de Communautés de communes dans le département, en les fusionnant.

Objectif : ramener leur nombre de 29, à une dizaine. La CCPN atteint largement le nouveau seuil démographique légal de création des intercommunalités, qui est de 15 000 habitants. Mais le projet de SDCI propose de lui rattacher d'autres communes.

Concernant la CCPN, l'avis préfectoral comprend plusieurs propositions, dont le rattachement de Narcastet et d'Assat au Pays de Nay. Ce qui acte le rapprochement déjà en cours, souhaité depuis longtemps.

Par contre, la proposition préfectorale reviendrait également à rattacher dix communes de la Communauté de communes d'Ousse-Gabas à la CCPN, cette Communauté de communes

n'atteignant pas le seuil de population fixé par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. La CCPN passerait ainsi à plus de 35 000 habitants.

Christian Petchot-Bacqué, président, détaille la position prise par les élus de la CCPN sur ce projet préfectoral d'agrandissement de la Communauté de communes du Pays de Nay, et plus largement sur le projet de SDCI.

INTERVIEW

Christian Petchot-Bacqué

« L'assemblage est forcé et précipité, sans pouvoir construire un projet territorial collectif. »

QUELLE EST LA POSITION DU PAYS DE NAY SUR LE PROJET DU SDCI PRÉSENTÉ

CET AUTOMNE PAR LE PRÉFET ?

- Avant même de donner notre position, une constatation : un tel regroupement est imposé à tout le monde, à la Communauté de communes d'Ousse-Gabas, à ses communes qui se retrouvent éparpillées entre plusieurs EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) sans l'avoir choisi et à la Communauté de communes d'accueil, la CCPN, qui a un projet cohérent d'évolution de son périmètre depuis plusieurs années.

Ainsi on nous demande, d'un coup, d'augmenter notre taille et le nombre de communes de plus de 40 %...

Il est important de noter également que la Communauté de communes d'Ousse-Gabas n'a jamais manifesté, ces derniers mois, une volonté claire de rejoindre le territoire et le projet du Pays de Nay. Son Conseil communautaire s'est d'ailleurs prononcé, au final, pour une fusion avec la Communauté de communes du Pays de Morlaàs.

POURTANT, VOUS AVEZ ACCUEILLI D'AUTRES COMMUNES ET VOUS ALLEZ LE FAIRE ENCORE

- Oui, nous avons accueilli récemment les communes d'Arbéost et de Ferrières et nous allons accueillir prochainement celles d'Assat et de Narcastet. Mais justement, toutes ont clairement indiqué le désir de suivre, avec nous, un destin

commun, autour de l'identité d'un territoire et de la volonté de partager un même bassin de vie au quotidien.

Pour ces quatre communes, il y a eu vote à l'unanimité de leurs conseils municipaux. Et leurs délégués participent depuis 2012 à toutes les réunions des commissions de la Communauté de communes et à l'ensemble des ateliers thématiques du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). De même, leurs maires participent régulièrement aux séances de travail du bureau communautaire. Ce qui leur a permis d'entrer pleinement dans notre projet de territoire.

Rien de semblable aujourd'hui pour la Communauté de communes d'Ousse-Gabas. Pourquoi alors imposer arbitrairement ce regroupement qui serait une simple addition de communes, sans projet partagé ?

D'OÙ L'AVIS NÉGATIF DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Oui, le Conseil communautaire, le 9 novembre 2015, a donné un avis défavorable à ces propositions du préfet d'extension à des communes d'Ousse-Gabas, tout en approuvant l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet.

Le Conseil communautaire a également rappelé que la CCPN n'est pas opposée au développement des coopérations avec les territoires voisins, par conventions, sur des projets. Elle le fait déjà d'ailleurs avec la Communauté de communes de la

Vallée d'Ossau, avec celles du Val d'Azun ou du Pays de Lourdes. Et des choses peuvent se mettre en place à partir de là.

LA VOLONTÉ D'ADHÉRER VOUS PARAÎT DONC LE CRITÈRE ESSENTIEL ?

- Évidemment : la volonté d'adhérer et, je dirais, le partage d'un projet commun. C'est la définition même de l'intercommunalité et la condition essentielle de son fonctionnement et de sa réussite. La comparaison avec le couple s'impose d'elle-même. Ici, on est en plein dans le « mariage forcé » et au final personne n'est satisfait...

Les élus de la CCPN ont également relevé une autre évidence : le projet préfectoral ignore complètement les réalités du terrain et les bassins réels de vie quotidienne. L'usager du Pays de Nay, comme celui de la commune de Ger, par exemple, sont complètement oubliés. Le bassin de vie quotidienne de Nay a une réalité, celle de son marché hebdomadaire, de sa vie associative et culturelle, de ses entreprises locales. On ne peut pas distendre et ignorer ainsi cette réalité au seul prétexte de faire des intercommunalités plus grosses. Je pense que dans certaines communes du territoire de la Communauté d'Ousse-Gabas, proches de Morlaàs, de Vic ou de Tarbes, beaucoup d'habitants doivent se demander pourquoi on les rattache à Nay qu'ils ne fréquentent pas du tout au quotidien.

PAR L'ÉTAT

ne se décrète pas. pas être une fin en soi. »



Réunis en Conseil communautaire (ici lors de son installation), les élus ont manifesté clairement leur opposition à la proposition de l'État qui privilégie seulement une logique d'agrandissement systématique des intercommunalités.

SDCI : calendrier

- **Octobre-décembre 2015** : avis des communes et EPCI sur le projet de SDCI
- **Janvier-mars 2016** : réunions de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)
- **31 mars 2016** : date limite d'approbation du projet de SDCI, après avis de la CDCI
- **15 juin 2016** : notification des arrêtés de projets de périmètre par le préfet, pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2017
- **Juin-août 2016** : avis des conseils municipaux

Et c'est là aussi que le bât blesse vraiment : les propositions du préfet et du SDCI ne démontrent pas en quoi une telle fusion sera plus efficace pour répondre aux besoins des citoyens. On additionne des habitants et des communes, ce n'est pas beaucoup plus recherché que cela...

AUTRE ÉLÉMENT. VOUS DITES REMPLIR DÉJÀ TOUS LES CRITÈRES QUI FONDENT LA DÉMARCHE DU SDCI

- Exactement.

Notre Communauté de communes répond à tous les critères de la loi et du SDCI mis en avant pour fixer le périmètre des intercommunalités : nombre d'habitants (le seuil national est de 15 000, de 12 800 environ dans les Pyrénées-Atlantiques, nous sommes à 26 000), solidarité, mutualisation, regroupement des syndicats, périmètre de SCoT...

Puisque nous remplissons parfaitement ces critères, il n'y aurait donc aucune raison de vouloir nous imposer ce type de fusion. Pour nous, sur le fond et dans la méthode choisie, c'est un assemblage complètement artificiel et imposé.

LES ÉLUS PARLENT MÊME DE RISQUES...

- Oui, un double risque. D'abord celui de casser notre cohérence territoriale et la dynamique de nos projets.

La cohérence territoriale n'est pas respectée, mais en pratique, le risque est aussi d'une remise en cause de nos projets et de tout le travail que nous avons effectué dans le Pays de Nay, notamment pour le SCoT depuis plus de 5 ans.

Le deuxième risque est financier. Rien n'est simulé, ni les compétences, ni les impacts fiscaux et financiers.

QUEL EST LE RISQUE FINANCIER PLUS PRÉCISÉMENT ?

- On ne nous présente que des principes et des présupposés. Il faut entendre aussi qu'à vouloir faire toujours plus gros, on risque de faire aussi toujours plus cher... Les exemples existent de ces grands ensembles où, au final, non seulement les économies n'ont pas été au rendez-vous mais où les budgets ont dérapé...

Il faut quand même voir que le SDCI qualifie cet élargissement de « modéré » alors que la population de la CCPN augmenterait de 40 % et le

nombre de communes regroupées de 47 % !

Quant au personnel, nous serions dans l'obligation de reprendre la totalité ou une grande partie des agents d'une autre Communauté, dont beaucoup seraient en doublon avec ceux de nos services.

Nous ne pouvons pas accepter cette logique ou cette fuite en avant. L'objectif du respect des équilibres actuels du budget de notre Communauté s'impose et nous l'avons rappelé.

LE COÛT DE CET ÉLARGISSEMENT N'A DONC PAS ÉTÉ ESTIMÉ ?

- Pour les adhésions d'Arbéost, Ferrières, Assat et Narcastet, nous avons fait une étude juridique et financière en 2013. Là, aucune étude d'impact juridique, fiscale et financière n'a été fournie par l'État à l'appui de la proposition de ce nouveau périmètre. Ce projet repose sur une vision simplement administrative, sans aucune prévision. C'est singulier car, en même temps, l'État demande aux communes et aux Communautés de se prononcer, de fonder et de donner un avis sur ses propositions de périmètres.

EN RÉSUMÉ ?

- La CCPN remplit tous les critères légaux qui font qu'elle ne devrait pas être directement concernée par cette réforme territoriale.

Mais nous ne mettons même pas cela en avant.

La CCPN est une collectivité ouverte. Les communes qui souhaitent la rejoindre ont toujours pu le faire en s'associant d'abord à ses travaux, en participant, avant d'adhérer, à ses commissions, afin de bien connaître et de bien mesurer son fonctionnement interne, de bien s'approprier le projet territorial et les projets de la Communauté de communes, d'exprimer leurs attentes également.

Pour nous, c'est une question de méthode et de confiance et c'est ce qui conditionne le fonctionnement et l'équilibre futurs d'une intercommunalité.

L'État doit respecter la volonté des communes et de leurs élus. Il faut revenir, comme le dit la loi elle-même, à l'existence d'un projet commun. À partir de là, tout peut s'envisager, mais c'est un préalable et cela se construit dans le temps, pas en six mois.

Ils vont rejoindre la CCPN

Jean-Pierre Faux (Narcastet) et Pierre Rodriguez (Assat) : « Satisfaits d'avoir été enfin entendus »

Cela fait longtemps que les maires et les conseils municipaux de ces deux communes demandaient à intégrer la CCPN. Ils viennent d'obtenir satisfaction.

Ils mettaient en avant la continuité géographique d'un même bassin de vie quotidienne et d'activités économiques et industrielles, notamment dans l'aéronautique (zones de Narcastet et d'Assat).

Leur intégration officielle se fera naturellement dans la logique

du travail déjà accompli avec la CCPN, puisqu'ils participent aux réunions des commissions et du bureau.

« Nous avons le sentiment d'être enfin écoutés par l'État. C'est ce que nous demandions déjà en 2013 » se réjouit Jean-Pierre Faux, maire de Narcastet.

Rattachement qui se fera également administrativement, dans la clarté, puisqu'une étude financière a déjà anticipé le départ de sa commune de l'ancienne Communauté Gave et Coteaux.

Pierre Rodriguez, maire d'Assat, se félicite, de son côté, que « la volonté des élus soit enfin entendue et respectée. Dès 2010, nous avons manifesté, auprès du préfet, la volonté de rejoindre le Pays de Nay qui s'appelait alors Vath-Vielha. Et lors du SDCI de 2011, nous avons déjà demandé, en vain, notre rattachement au Pays de Nay. Notre démarche cohérente est enfin reconnue. Ce qui nous fait, encore plus, regretter le temps perdu ».

Pour rendre les centres-bourgs plus attractifs

Une Opération de modernisation pour le commerce, l'artisanat et les services (OCM)

L'attractivité d'un territoire passe par la vitalité des centres-bourgs : l'enjeu est de taille. Le relever suppose un projet « à 360° », mixant commerces, services, artisanat, habitat...

Un enjeu qui est cœur du projet d'OCM (Opération Collective de Modernisation) concernant l'artisanat, le commerce et les services lancé par la CCPN.

David Lestoux, consultant du Cabinet Cibles et Stratégies pour la CCPN, dans le dossier OCM, explique : « Pour que le cœur de ville continue de jouer un rôle essentiel, il faut conjointement prendre en compte quatre niveaux : attractivité résidentielle, attractivité des services, attractivité économique, attractivité commerciale. Dès lors qu'une de ces quatre fonctions est affaiblie, c'est le rôle des villes-centres qui se trouve fragilisé ». C'est tout l'enjeu du dossier d'Appel à Manifestation d'Interêt « Centre-Bourg » pour lequel la commune de Nay a été retenue.

SOUTIEN AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

Concrètement, la Communauté de communes du Pays de Nay va présenter son dossier au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce budget dédié par l'État au développement commercial et économique revêt la forme d'un appel à projets. Les dossiers présentant le plus d'intérêt seront retenus durant le 2^e semestre 2016. La Communauté de communes y affirme une double volonté :

- d'axer sa politique de développement économique autour du soutien du commerce et de l'artisanat ;
- de favoriser le développement des centralités en appuyant toutes les initiatives pour le développement des centres-bourgs.

DEUX PRINCIPES

Ce dossier s'articule autour de deux principes forts :

- pour le commerce, la volonté est d'amener l'aménagement commercial périphérique du Pays de Nay à se faire exclusivement à partir des sites existants. Pour cela, l'implantation commerciale sera limitée aux seules centralités ou dans les trois ZACOM (zones d'aménagements commerciaux telles qu'elles ont été définies par le projet de Document d'Aménagement Commercial défini par le SCoT). Par ailleurs, les communes veilleront à éviter la délocalisation le



Les centres-bourgs jouent un rôle primordial sur un territoire, en combinant attractivité résidentielle, attractivité des services, attractivité économique et attractivité commerciale.

- long des axes routiers ou à l'entrée d'agglomération ;
- une stratégie de dynamisation qui portera sur l'aménagement urbain, l'habitat et le développement touristique.

Est également prévue la relocalisation, au cœur de la bastide de Nay, des services comme Pôle emploi ou la Mission locale, aujourd'hui implantés au siège de la Communauté de communes.

Attendons donc de voir ce que retiendra le FISAC vers le milieu de l'année prochaine.

Extension PAE Monplaisir Information générale

Dans le cadre des procédures liées au projet d'extension du PAE Monplaisir sur les communes de Coaraze et Bénéjacq, la CCPN lance une phase de concertation pour informer le public et lui permettre de formuler des observations.

Cette concertation publique se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet, dont l'objectif est d'augmenter la capacité et la qualité de l'accueil d'entreprises et d'activités, conformément à la compétence Développement Économique de la Communauté de communes du Pays de Nay. Un dossier de présentation de l'opération d'aménagement, ainsi qu'un registre permettant de consigner l'ensemble des observations, remarques et suggestions seront mis à la disposition du public au siège de la CCPN, ainsi que dans les mairies de Coaraze et Bénéjacq. Ils pourront être consultés et complétés aux heures d'ouverture en vigueur des communes et de la CCPN.

Une réunion publique sera organisée au 1^{er} trimestre 2016 pour présenter le projet. Le public en sera tenu informé par avis de presse et sur le site internet de la CCPN.

À l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté au Conseil communautaire de la CCPN. Le public aura également la possibilité :

- > d'écrire à Monsieur le Président, Communauté de communes du Pays de Nay, PAE Monplaisir 64800 Bénéjacq
- > d'adresser un courriel à contact@paysdenay.fr ou f.gonnet@paysdenay.fr

Pour toutes précisions : 05 59 61 11 82.

UN PROJET GLOBAL COHÉRENT

Les actions portent à la fois sur les actions en faveur du commerce et de l'artisanat et sur des actions visant à développer ou conforter l'activité commerciale.

Volet investissements publics

Volet actions collectives

- Action 1 Création d'une signalétique globale
- Action 2 Charte d'enseignes et de façades
- Action 3 Création d'une Halle des artisans d'art
- Action 4 Promotion des artisans d'art
- Action 5 Mise en place d'un Office de Commerce
- Action 6 Démarche de label qualité « Préférence Commerce »
- Action 7 Programme collectif territorial de fidélisation clientèle
- Action 8 Outil numérique de diffusion
- Action 9 Salon de l'habitat et de la transition énergétique
- Action 10 Animation du dispositif OCMR

Volet Aides directes aux entreprises

- Action 1 Aides directes à la modernisation

Force vive L'UPPN revendique 105 professionnels

Avec 105 adhérents, l'UPPN (Union des Professionnels en Pays de Nay) s'affiche comme la plus importante association de professionnels qui regroupe sur le territoire des commerçants, artisans, prestataires de services, professions libérales, industriels, agriculteurs (en vente directe et services). Georges Ségot, son président, a profité de l'assemblée générale pour présenter les dernières avancées : la création du site Internet et du Guide des Professionnels, l'outil de référencement des entreprises du Pays de Nay, avec une formule « Adhésion Visibilité Web ». Des commissions sont par ailleurs au travail sur les métiers d'art, les producteurs fermiers, le recyclage des déchets verts, la carte de fidélité. « Plus que jamais, le regroupement des professionnels est considéré par ceux-ci comme indispensable. »

D'autant plus que, autre grand chantier, l'UPPN participera activement au déroulement des actions de l'OCM (Opération Collective de Modernisation pour le commerce l'artisanat et des services).

>> Contact :

Béatrice Moravie, animatrice
Tél. 06 72 06 05 90
Email : uppn64@gmail.com



Haltes ferroviaires

Montaut et Bordes : projets à l'étude

Comme nous l'avons déjà indiqué, la Communauté de communes, en partenariat avec la Région Aquitaine et SNCF Réseau, étudie actuellement l'aménagement de deux projets de haltes ferroviaires, à Montaut et à Bordes.

La halte ferroviaire de Montaut sera réaménagée, avec un retraitement des accès, des abords et du stationnement. Les travaux devraient être engagés au 2^e semestre 2016. Après les réaménagements de la gare de Coarraze-Nay en 2014, ce sera donc la deuxième réalisation du contrat d'axe ferroviaire, dans un partenariat

qui réunit la CCPN, les communes, la Région Aquitaine et d'autres acteurs. L'objectif général : revitalisation du développement de la desserte ferroviaire du territoire, et de la desserte TER en particulier.

Le projet halte ferroviaire de Bordes consistera en la création d'un nouvel équipement au centre de la commune. La commune de Bordes a intégré, dès 2012, dans son étude d'urbanisme « Bordes 2030 », la perspective de réalisation de cette halte ferroviaire. La Communauté de communes assure l'achat préalable des terrains et le portage foncier de cette opération, en lien étroit avec la commune de Bordes. L'étude technique et de faisabilité est également en cours avec la Région Aquitaine et SNCF Réseau.



La desserte ferroviaire est un axe essentiel du développement. Ici, un TER au passage de l'actuelle halte d'Assat.

Plan Paysages

Ateliers dans les communes

Après l'adoption de la Charte architecturale et paysagère en 2013, la Communauté de communes s'est engagée dans la mise en place d'un « Plan Paysages », pour lequel elle a été lauréate d'un appel à projets national.

La préservation et la valorisation de nos paysages et de notre cadre de vie sont en effet un enjeu et une priorité communautaires, en même temps qu'elles constituent les axes centraux du SCoT. Le CAUE 64 accompagne la CCPN dans cette démarche.

Une série de présentations et d'échanges plus approfondis sur le Plan Paysages a été organisée pour les élus à l'automne 2015, dans les communes. Ces réunions ont été réparties par secteurs géographiques regroupant plusieurs communes. Les réunions ont commencé par une présentation du diagnostic réalisé par le CAUE 64, suivie d'un échange autour des enjeux paysagers, avec des thématiques paysagères spécialisées par secteurs.

Les réunions et thématiques ont été les suivantes : **Arthez-d'Asson, vendredi 25 septembre 2015 (pour les communes d'Arthez-d'Asson, Arbéost, Asson et Ferrières)**

■ Zoom du diagnostic sur l'unité paysagère : contreforts et vallée de l'Ouzom

> Enjeux paysagers et question centrale : « Comment les "paysages" peuvent devenir un facteur de développement touristique ? »

Pardies-Piétat, mardi 29 septembre 2015 (pour les communes de Pardies-Piétat,

Arros de Nay, Baliros, Bourdettes, Bruges, Haut-de-Bosdarros, Nay et Saint-Abit)

■ Zoom du diagnostic sur l'unité paysagère : plaine du Gave de Pau et les coteaux de l'Entre-deux-Gaves

> Enjeux paysagers et question centrale : « Comment l'activité agricole participe à la qualité paysagère du territoire ? »

Montaut, mercredi 30 septembre 2015 (pour les communes de Montaut, Coarraze, Igon, Lestelle-Bétharram et Saint-Vincent)

■ Zoom du diagnostic sur l'unité paysagère : la Vallée étroite et les coteaux du Chemin Henri IV

> Enjeux paysagers et question centrale : « Comment révéler et valoriser les patrimoines de notre territoire ? »

Bénéjacq (Communauté de communes), mercredi 14 octobre 2015

(pour les communes de Bénéjacq, Angaïs, Baudreix, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Lagos, Mirepeix et Nay)

■ Zoom du diagnostic sur l'unité paysagère : les saligues et la plaine du Gave de Pau

> Enjeux paysagers et question centrale : « Comment concilier qualité paysagère et développement urbain ? »

Le Plan Paysages, qui aboutira à un plan d'actions



Le paysage (ici en vallée de l'Ouzom), est aussi un facteur de développement touristique.

pour la protection et la valorisation des paysages, devrait aussi trouver une déclinaison dans les documents d'urbanisme des communes.

En 2016, une animation sur le paysage sera également mise en place auprès des scolaires, afin de sensibiliser le jeune public à l'identité, à l'histoire et à l'évolution des paysages du Pays de Nay.

Parcours Patrimoine

Poursuite de l'installation des panneaux

En novembre 2014, la CCPN a initié la pose des panneaux de signalétique patrimoine sur la thématique des « Bastides » du territoire. Après quelques mois de conception supplémentaire, c'est au mois de septembre dernier qu'a pu être installée une seconde série de parcours d'interprétation du patrimoine dans les communes d'Arthez-

d'Asson, Asson, Coarraze, Baudreix et Pardies-Piétat.

Le détail de ces parcours est désormais accessible directement sur le site de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de Nay, dans l'onglet « Visitez / Les parcours Patrimoine ».

La mise en place d'une autre série de

panneaux est en cours pour les communes d'Arbéost, Arros de Nay, Boeil-Bezing, Igon, Beuste, Mirepeix et Narcastet.

L'installation des mêmes types de panneaux, et des panneaux pour des sites ayant fait l'objet d'une restauration subventionnée par la CCPN, est également prévue au 1^{er} trimestre 2016 pour les communes de

Capbis et Mifaget (panneaux centraux), Haut-de-Bosdarros (quartier village), Bourdettes (église), Saint-Abit (abbayes laïques), Lagos (panneau central), Bordes (village et Turboméca), Angaïs (château, scierie et passerelle), Bordères (panneau central), Bénéjacq (panneau central) et Saint-Vincent (chemin Henri IV).

ASSISTANTES MATERNELLES DES ASSISES RICHES EN PROPOSITIONS

La troisième édition des assises dédiées aux assistantes maternelles du Pays de Nay s'est déroulée le samedi 14 novembre 2015, dans les locaux de la Communauté de communes.

L'objectif de ces rencontres annuelles est de favoriser le témoignage des assistantes maternelles et l'échange sur l'exercice de leur métier, en présence du président de la CCPN et du vice-président à la Petite enfance, et des partenaires (CAF et Département). Plusieurs actions, visant à faire mieux connaître le métier d'assistante maternelle et à favoriser leur professionnalisation, ont été menées en 2015. Le bilan a été présenté et un échange a suivi, riche de propositions à mettre en place dans les mois à venir. Un échange-débat, sur le thème de la communication avec les familles dans le cadre du travail des assistantes maternelles, a suivi, animé par Sophie Schumacher, intervenante en analyse des pratiques professionnelles.

>> Contact :

Sylvie KOS, coordinatrice
Petite Enfance : 06 01 13 66 00
Nicole Chanut, directrice
du Relais des Deux-Gaves :
05 59 92 96 93

EAU POTABLE COMMENT RÉGLER VOS FACTURES

Les élus du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) ont délibéré pour la mise en place d'une **régie publique pour l'eau** à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, la SAUR, société privée, ne sera plus chargée d'exploiter le réseau d'eau potable, ni de facturer l'eau et l'assainissement aux usagers. L'exploitation des réseaux et la facturation seront donc établies directement par le service public de proximité : le SEAPaN.

Différents moyens de paiement vont exister, notamment les règlements permettant d'optimiser votre budget comme le **Prélèvement à Échéance** ou la **Mensualisation**.

Si vous souhaitez mettre en place ou continuer d'utiliser cette facilité de paiement, vous devez compléter le mandat de prélèvement SEPA (en le téléchargeant sur le site internet www.seapan.fr) accompagné d'un RIB (coordonnées bancaires) ou en le retirant au secrétariat du SEAPaN

(Nota : si vous étiez mensualisé auprès de SAUR, les données financières n'étant pas transmissibles, il convient de compléter un nouveau formulaire Sepa auprès du Syndicat).

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.

Histoire (s) de chez nous

6

Tour de France et Tour d'Italie

Victor Fontan, l'un des meilleurs coureurs des années 20

En ces temps-là, au Tour de France, il n'y avait ni coach, ni masseur, ni voiture suiveuse, ni staff pour prendre soin du coureur pendant la course comme à l'arrivée.

Et pourtant, l'épreuve a connu de grands exploits individuels dont quelques-uns signés du Nayais Victor Fontan.

Considéré comme le plus grand coureur français de la fin des années 1920, il se tailla de belles victoires qui le firent entrer dans la légende des Géants de la route.



Né dans une famille de six enfants, cet homme qui resta discret tout au long de sa vie, fit la Grande Guerre, fut blessé et décoré de la Médaille militaire.

Il ne débuta véritablement sa carrière qu'au retour de la guerre, à 27 ans. Plutôt âgé pour commencer. Et pourtant...

Il s'aligne dans plusieurs compétitions dont le Tour du Pays Basque (il finit 4^e), et le Tour de Catalogne (où il gagne, en deux ans, six étapes), avant de se lancer dans le Tour de France.

À 36 ANS, LE TOUR DE FRANCE

Quel est le coureur qui, à 36 ans, aurait gagné comme lui, l'étape reine Bayonne-Luchon (240 km) en endossant le maillot jaune ? On le donnait alors vainqueur du Tour. Hélas ! À l'étape suivante, Luchon-Perpignan, il casse son vélo. Et comme l'y oblige le règlement de l'époque, il doit réparer seul... ou trouver un moyen de continuer.



Une image symbolique : V. Fontan, ayant cassé son vélo, termine à pied.



Le Tour de France, en 1980, s'arrêta à Nay pour lui rendre hommage.

Il le fera en empruntant le vélo d'un riverain ! Mais devra abandonner, évidemment distancé par tous ses concurrents.

HOMMAGE

En 10 ans de carrière nationale et internationale, il écrivit ainsi quelques belles pages personnelles (voir palmarès) qui lui valurent d'ailleurs, en 1980, l'hommage du Tour de France dont la caravane fit halte à Nay, devant sa maison, place de la République.

Le secret de sa forme ? Un entraînement quotidien, commencé à l'adolescence, intense et régulier en avalant des kilomètres plusieurs heures par jour. Et côté diététique, formule basique en course : soupe de légumes, riz, poulet... Évidemment ni cigarette, ni vin.

ENTREPRENEUR

On connaît le champion, mais on connaît moins l'entrepreneur qu'il devint au moment de sa reconversion. En 1933, devinant un marché porteur, il crée son entreprise de

transport de voyageurs, *Les Cars Nayais*, et participe à la création de la société des Transports Palois Réunis (TPR) peu après.

Il ouvrit également une station service à Nay et créa un garage de réparations de cycles.

Au terme d'une vie bien remplie, Victor Fontan, qui avait gagné le surnom de « Roi de la montagne », s'éteignit à 89 ans, auprès de Jeanne, sa compagne de toujours. Une page se clôt alors. Celle d'une période où les sportifs devaient surtout et avant tout compter sur eux-mêmes.

PALMARES

- 1924, 1929, 1930 : participations aux Tours de France
- 1928 : Tour de France (vainqueur de deux étapes) et 7^e au classement général final
- 1928 : 4^e du Tour d'Italie
- 1929 : 6^e de Paris-Roubaix

« UNE SOUPE DE LÉGUMES AU SOIR DES ÉTAPES »



Victor Fontan a eu deux enfants : Francis, éminent chirurgien et pionnier de la chirurgie cardiaque de l'enfant, et Gaby qui fonda, avec Pierre Gibert, une famille à Nay où elle habite toujours.

Celle-ci se souvient parfaitement des habitudes de son père demandant, au soir des étapes « une soupe de légumes » à la cuisine de l'hôtel où il logeait.

Elle n'a pas oublié non plus que le départ des longues étapes, comme Bayonne-Luchon se faisait de nuit... à la lumière d'une lampe frontale, sur des routes qui n'avaient rien de comparables à celles

d'aujourd'hui. Avec l'équipement en boyaux en cas de crevaison et, « dans la musette, du poulet, du riz et une banane ».

Pour l'enfant de 8-10 ans qu'elle était à l'époque, était-il difficile de supporter la notoriété de son père ? « Non. Il était très discret et on n'en parlait pas beaucoup à la maison, pas plus qu'à l'école avec les autres enfants. Mais je suis allée voir avec maman une arrivée d'étape à Luchon sur les allées d'Étigny, et une arrivée du Tour au Parc des Princes ».

Elle évoque plus volontiers le trait dominant de caractère de son père : la volonté qu'il faisait partager aux autres. Ainsi, il lui apprit à faire du vélo, sans les petites roues de sécurité, en lui disant simplement : « regarde droit devant ! ».

Pastoralisme en vallée de l'Ouzom



L'agropastoralisme ne constitue pas seulement une activité économique à part entière : fromage, agneau, laine... C'est aussi un bon moyen de protection de la nature et d'entretien de la montagne.

Avec Sophie et Jean-Bernard et leurs 360 brebis

Montés en estive en juin, redescendus en septembre, les éleveurs de bovins ou d'ovins sont une vingtaine à exercer ce métier ancestral en vallée de l'Ouzom.

Car le pastoralisme est encore bien vivant.

À l'exemple de Sophie et Jean-Bernard Bernatas, en charge de 360 brebis, l'été au col des Spandelles, en haute vallée de l'Ouzom, et l'hiver à Igon.

Les brebis : une passion qui leur vient de leur enfance. « Il y avait un troupeau à la maison » dit Sophie. « J'ai grandi avec les bêtes de mes grands-parents » ajoute Jean-Bernard.

Tout naturellement donc, ils ont suivi leur passion qui les a conduits à ce métier particulier, au milieu de bêtes attachantes.

Mais oui attachantes ! « C'est faux de dire qu'elles se ressemblent toutes ou qu'elles se comportent comme les fameux moutons de Panurge. Quelques-unes répondent même à leur nom quand on les appelle » assure Sophie. Il est toujours surprenant, pour un visiteur, de constater que les bergers connaissent ainsi toutes leurs bêtes. Comment les distinguent-ils ? « Pour les humains, c'est à leur visage ! Pour elles, c'est à la forme du museau, au dessin et l'enroulement des cornes, le tour des yeux. Chacune est différente... ».

CYCLES NATURELS

Installé en 2001, le couple (qui a célébré, cette année, son anniversaire de mariage en montagne) mène toute l'année l'élevage de son troupeau : soin et suivi de la santé des bêtes, agnelage, fabrication du fromage de montagne, vente des agneaux. En attendant que se mette en place la filière laine (voir encadré).

Toute l'année, ils ne sont pas trop de deux pour conduire leur troupeau en ayant choisi, comme gage de qualité de leur production, le respect des cycles naturels. D'abord pour l'alimentation, avec exclusivement l'herbe de montagne de juin à septembre, le reste du temps, à Igon pour les quartiers d'hiver, en ajoutant du maïs et de la luzerne.

Même choix pour la reproduction, également naturelle, c'est-à-dire sans traitement hormonal de la brebis pour obtenir de plus grandes portées, comme dans certains élevages.

Avec évidemment pour résultat, une production de qualité appréciée par les consommateurs, tant pour les agneaux que pour le fromage.

PROTECTION DE LA NATURE

À juste titre, le pastoralisme a été retenu comme une composante de la valorisation du col du Soulor dans le cadre des projets de coopération Béarn-Bigorre (voir « Les infos » n° 28, mai 2015). À la fois dans sa dimension économique mais aussi dans son rôle de protection de la nature et d'entretien de la montagne. C'est pour cette double raison qu'on ne peut imaginer une montagne sans troupeaux. Et sans bergers !



L'AGROPASTORALISME : UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE IMPORTANTE

■ L'élevage

Dans le département, l'élevage totalise 32 000 vaches et 320 000 brebis dont une partie pratique la transhumance. Avec des retombées économiques importantes, dans plusieurs domaines : la transformation du lait en fromage (107 000 tonnes) et la production d'agneaux (400 000 agneaux de lait dont 35 000 labellisés Label Rouge).

■ La filière laine

Le Pays de Nay pourrait se caractériser, en outre, par la mise en place d'une filière particulière, celle de la laine dans le cadre de la valorisation du col du Soulor. Pour leur part, Sophie et Jean-Bernard ont mis à disposition, après la tonte, 300 kg de laine qui sera lavée puis tissée, pour confectionner tapis et capes de laine, notamment à Bagnères.

■ Le fromage d'hiver et de montagne

Sophie et Jean-Bernard fabriquent le fromage selon la tradition : à la main et au chaudron. Il est affiné à Gabas, vendu aux marchés de Pau et de Tarbes.

La traite s'effectue à la main, matin et soir : soit, à chaque fois, deux heures à deux personnes.

Leur production (900 fromages de 5 kg) s'étale de décembre à la mi-août quand le troupeau est en plaine ou en estive.

■ Les agneaux

Dans leur troupeau, les agneaux qui naissent fin octobre bénéficient du signe de qualité « Label rouge » et sont vendus via la coopérative d'éleveurs l'Alliance ovine basco-béarnaise.

Avec ses 280 adhérents

La Cordée Bénéjacquoise continue de tisser du lien

51 ans au compteur et plus jeune que jamais ! La Cordée Bénéjacquoise, créée en 1964, n'affiche pas moins de 280 adhérents, de 7 à 85 ans ! Et aligne activités sportives, ateliers créatifs et culturels à travers une douzaine de sections.

Sans compter la participation active de ses membres à plusieurs autres manifestations du territoire comme le Don du sang ou le Téléthon. Ainsi qu'un soutien logistique efficace au rassemblement de motos ou à la course des Givrés.



La Cordée, un lieu de vie et d'échange pour toutes les générations.

Tout a commencé à l'initiative de deux Bénéjacquois, M. et M^{me} Puyou qui, dans un premier temps, organisaient des sorties en montagne et des visites en Espagne pour les jeunes, avant de rassembler, pour des activités, des femmes bénégacquoises au cours de réunions mensuelles.

« Aujourd'hui, à La Cordée, il se passe



Christine Le Goaster, présidente et Armand Acedo, secrétaire. Pour l'animation de l'association, ils sont entourés de nombreux animateurs, tous bénévoles.

périscolaires.

En outre, La Cordée est la cheville ouvrière de toute une série de manifestations, de l'organisation des fêtes locales de Bénéjacq au Don du sang. « Sans compter que nous sommes aussi au cœur de l'organisation du Téléthon des 8 clochers regroupant les villages d'Angaïs, Baudreix, Boeil, Beuste, Bordères, Lagos, Saint-Vincent et, bien sûr, Bénéjacq » ajoute la présidente.

Ce n'est pas tout. La Cordée assure aussi un support logistique important au rassemblement des Motards « Pas Prises de Tête » de Baudreix ou à la course des Givrés de Nay.

S'y ajoute le soutien à trois adhérents qui participeront, l'an prochain, au Marathon des Sables.

PORTES GRANDES OUVERTES

On le voit, cette association ne se contente pas de ses propres activités. Forte de sa vitalité et de l'engagement de ses adhérents, elle a dans ses gènes cette volonté de s'investir pour donner un coup de pouce aux actions importantes qui marquent la vie du Pays de Nay.

C'est donc forte de ces convictions-là, que La Cordée ouvre naturellement ses portes en grand. À de futurs adhérents bien sûr, mais aussi à ceux qui veulent s'investir pour renforcer le nombre des animateurs. Et enfin à tous ceux qui voudraient faire partager leur passion en créant une nouvelle section.

Après un demi-siècle, la philosophie de la Cordée reste inchangée : toujours tisser du lien.

>> Contact

Tél. 05 59 61 26 72

Permanence tous les lundis de 18h30 à 19h30

quelque chose tous les jours ! » se félicite Christine Le Goaster, la présidente. Et, autre caractéristique, inscrite dans les statuts « tous les animateurs sont bénévoles » précise fièrement Armand Acedo, le secrétaire.

Au cœur de la motivation de tous : faire vivre Bénéjacq et les autres villages en partageant enthousiasme et passions communes. Car La Cordée est aussi ouverte aux habitants des autres communes. À l'exemple du club Guitare qui compte sept Bénéjacquois sur 15 musiciens.

Il est vrai que la cotisation unique de 13 € par an, donnant droit à la pratique de toutes les activités, n'est jamais un obstacle.

UN RÔLE PLUS LARGE

La Cordée est en fait une association pas tout à fait comme les autres. Elle conçoit son rôle d'une manière bien plus large que sa seule offre d'activités, pourtant bien fournie.

C'est ainsi qu'une dizaine d'animateurs se consacrent, le mercredi et vendredi après-midi, au temps des activités

LES SECTIONS ACTUELLES

Ateliers adultes, ateliers enfants, don du sang, espace lecture, marche, randonnées montagne, handball, badminton, guitare, jeux de société, tarot, chorale.



Parmi bien d'autres, quelques activités de La Cordée : l'atelier adulte, les balades en montagne, la chorale et le club de guitare.